

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2009

Le 3 juillet 2009, à 21 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. PRUNIER Valéry, Maire.

Présents : VILLANNE Jean-François - GENET Jean-Pierre - PELLEGRINI Stéphane - AUBIN Xavier - MION Roger - DUCOVAT Delphine (en partie) - LERAYER Monique.

Absents : VASQUEZ Elise - PFEIFFER Jean-Louis

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance, M MION Roger.

1) VACANCE DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

L'adjoint administratif Marie-Odile Lamourette ayant décidé pour raisons personnelles de mettre fin à son contrat de travail, son poste devient vacant. Son départ effectif ayant eu lieu le 29 juin 2009, il est urgent de pourvoir le poste. Suite aux annonces passées avec l'aide du Centre de Gestion, trois candidatures ont été reçues. Le Conseil mandate le Maire pour effectuer le recrutement en accord avec le 1^{er} adjoint dès que possible.

Dans l'attente, le Maire indique une proposition nouvelle de service par le Centre de Gestion qui semble particulièrement bien adaptée à notre cas. Le Centre de Gestion propose une convention permettant de mettre à disposition de la Mairie un adjoint administratif formé et opérationnel, employé par ses soins, pour des sessions à la carte d'une journée ou d'une demi-journée, moyennant rétribution forfaitaire.

Le Conseil accepte d'utiliser ce service à hauteur de quatre demi-journées par mois dans la période d'interim et charge le Maire de toutes les formalités : convention, avenant et planning. Le Maire mentionne que quatre demi-journées ont été pré-réservées pour les 17, 20 et 31 juillet.

2) VACANCE DE L'APPARTEMENT COMMUNAL

Le locataire actuel ayant signifié son départ au 1^{er} septembre 2009, le Conseil cherche un nouveau locataire. L'évaluation réalisée suite à la visite sur place des Domaines en septembre 2007 avait abouti à un loyer mensuel prix du marché de 495 € Le Conseil avait voté le 13 mars 2009 un loyer de 390 € à partir du 1^{er} septembre 2009 dans le cas du renouvellement du bail par les occupants actuels, pour continuer le rattrapage décidé en 2007 comme repris ici :

Avant août 2007	Dès septembre 2007	Dès septembre 2008	Dès septembre 2009
234 €	290 €	340 €	390 €

Le Conseil charge le Maire de passer des annonces et de trouver un nouveau locataire dans des conditions financières plus proches de l'évaluation des Domaines.

3) TRAVAUX SUR LE COMPLEXE SPORTIF

Le club de foot représentant les couleurs du village vit une vague de dynamisme salubre, grâce aux efforts des nombreux dirigeants bénévoles. L'entraîneur Eric Vaucaire voit son initiative récompensée par un fort recrutement qui permet d'obtenir un effectif de quantité et de qualité satisfaisantes pour débiter la saison. Nos installations accueilleront aussi au cours de l'été des jeunes espoirs de l'ESTAC.

Le Maire demande au Conseil qui accepte, de soutenir ces efforts tournés vers le sport et la jeunesse, en participant et en menant un chantier de rénovation progressif et important de la qualité des installations.

Les premières étapes seront de rouler le terrain régulièrement quand la météo le rend meuble, ce qui permet d'éviter une réfection intégrale à court terme, de réengazonner les surfaces de but fort abîmées, d'enlever les buts pour les décaper et les repeindre, de reprendre au passage le système de fixation, d'améliorer le système d'attache des filets pour éviter les dégradations par le tracteur tondeuse, de préparer une plate-forme pour l'implantation des trois guitounes récupérées pour abriter les officiels le long du terrain, de résoudre le problème de la température de l'eau des douches, persistant malgré les sommes importantes dépensées il y a un an.

Dans les projets futurs, qu'il conviendra d'instruire en détail avant toute décision, et qui n'auront vraisemblablement pas lieu en 2009, figurent un réaménagement des vestiaires pour les agrandir pour notre équipe et une reprise des intérieurs en posant par exemple du carrelage. Une extension pourrait être envisagée pour combiner cet agrandissement des vestiaires, le stockage pratique du matériel, et une partie auvent buvette. Une délégation du Conseil se rendra sur place le 9 juillet à 19h pour une première visite et évaluation.

4) ACHAT D'UNE NOUVELLE CHAUDIERE

La chaudière du bâtiment mairie-école-appartement doit être changée pour vétusté et pannes devenant trop fréquentes. Les efforts d'isolation menés toutes ces dernières années en particulier sur le double vitrage devraient aider à renforcer des économies d'énergie rendues possibles par les technologies modernes à meilleur rendement.

Une première analyse des devis reçus sera faite par JF Villanné et D Ducovat le 7 juillet. JP Genet fera intervenir son frère expert en la matière et neutre. Des devis complémentaires seront apportés grâce à R Mion et JP Genet. Il est important que diverses solutions technologiques soient investiguées avec sérieux, qu'il s'agisse des chaudières à combustible conventionnel

ou bien des énergies renouvelables. Un groupe de travail sera constitué pour l'analyse de tous les devis et la présentation en Conseil.

5) SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Stéphane Pellegrini propose au Conseil qui accepte la création d'un site internet officiel pour la commune de Bucey-en-Othe. Le nom sera réservé et déposé pour un coût modique de 12 €/an. L'adresse sera : www.bucevenothe.fr.

Plusieurs rubriques seront créées petit à petit. Outre quelques bases pratiques, pourront s'ajouter les calendriers des manifestations et autres animations situées à Bucey et de nombreux autres documents. A propos de l'affichage sur ce site des comptes rendus des séances de conseil municipal, le Conseil prend une position favorable, avec la réserve de dégager toute responsabilité quant à l'authenticité des documents. Seuls les documents affichés en papier ou consultables à la mairie représentent la version originale. Les modalités d'application feront partie de la refonte du système de communication qui sera entamée fin 2009.

6) ORGANISATION DES 13 & 14 JUILLET

La répartition des tâches liées à la préparation de ces événements est effectuée. Le menu est choisi et sera composé de parties préparées ou achetées par le Maire (pain, vins, fromages, apéritif, dessert), combinées aux plats principaux par un traiteur, Monsieur Goussin de Pâlis, qui avait déjà contribué à la réussite des journées festives autour du patrimoine et du vitrail à l'automne dernier. La commune souhaitant une amélioration qualitative, une attention particulière sera apportée au choix des différents fournisseurs. Le barnum sera prêt, de même que les lampions approvisionnés en grand nombre, la musique pour la retraite aux flambeaux, tout comme une partie du Conseil Le feu d'artifice sera tiré par la même entreprise que l'année passée et est prévu à 23h30.

Un programme des festivités sera envoyé à tous les habitants et mentionnera des restrictions sur le tir des pétards pour éviter tout incident et toute gêne aux personnes.

Le conseil municipal est heureux de rappeler que tous les habitants sont invités à ce repas de fête (contre une participation financière modique), et qu'ils peuvent venir avec leurs parents ou amis, eux aussi invités par Bucey dans les mêmes conditions. Il se fait chaque année un plaisir d'organiser la soirée et de servir tous les invités présents. Et indique que cette manifestation phare des valeurs de notre république et de notre pays a lieu tous les ans, tous les 13 juillet au soir.

7) QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire revient sur son souhait et sur la nécessité de commencer un rangement et un archivage sérieux des dossiers de la commune, surtout maintenant que la nouvelle salle d'archives est complètement opérationnelle.
- Le Conseil soutient et remercie l'AAB qui a lancé des cours d'informatique dans la salle du même nom. S Pellegrini verra avec Deschamps MT, Amrhein V et Couturier P si l'agencement de la salle doit être revu. Il regardera aussi l'opportunité d'implanter des anti-virus, par exemple ceux proposés gratuitement par l'Education Nationale. Il examinera enfin la nécessité d'un règlement pour que la responsabilité du Maire ne soit pas engagée en cas d'utilisation frauduleuse ou illégale par des tiers.
- Durant l'absence estivale de JF Villanné, R Mion et V Prunier géreront le travail des employés communaux.
- D Ducovat a préparé les divers arrêtés pour que la gestion du CPI des sapeurs pompiers soit à jour.
- JF Villanné indique que la petite tondeuse est hors service. Le Conseil le charge de trouver un remplacement au mieux et à équivalent.
- Le Conseil remercie JF Villanné et son épouse pour la confection des figurines qui sont prêtes et vont agrémenter l'été du village, avec en bonus un quiz récompensé sur les chansons enfantines françaises.
- Jugée trop chère (500 €), le Conseil rejette la proposition amenée par ERDF en partenariat avec une association d'insertion sociale, pour repeindre et végétaliser le transformateur situé au centre du village rue Bonnemain.
- Une première information indique que sur demande des services administratifs compétents tous les forages devront être recensés d'ici fin 2009. L'enquête parcellaire liée à l'assainissement pourra aider. Une instruction préalable définira si les vieux puits et les forages pour pompes à chaleur doivent ou non être inclus. La commission de l'eau se charge de ce point.
- Le Conseil tire au sort trois électeurs pour le jury d'assises, et les communiquera si nécessaire.
- Le Conseil approuve la proposition d'une troupe de théâtre dont certaines personnes avaient déjà joué en juin au lavoir, pour un nouveau spectacle à l'automne 2009.
- La Commune a fait réaliser l'élagage de ses parcelles bordant des chemins d'exploitation.
- Le Conseil encadre l'aide promise aux employés municipaux pour acquérir le permis de conduire : il s'agira de 50% maximum du coût, participation limitée à 400 € par personne, versée en cas de succès et avec une clause de non-départ.

Séance levée à 01h25.

